



Caractéristiques indispensables :

- ❑ Quota : au min. 1 vestiaire / cabine d'essayage adapté
 - 5 % du nombre total dans les bâtiments ordinaires
 - 10 % du nombre total dans les bâtiments spécifiques
- ❑ Aires de rotation : min. 150 cm de diamètre, libres de tout obstacle
- ❑ Aire de transfert dans l'axe de la porte : min. 110 cm de large
- ❑ Largeur de libre passage de toute porte : min. 85 cm
- ❑ Distance latérale libre du côté de la poignée, porte fermée : min. 50 cm
- ❑ Siège rabattable : min. 40 cm de large et 50 cm de profondeur.

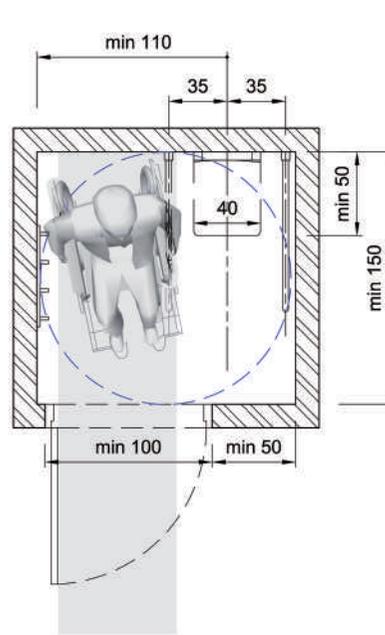


✓ Vestiaire adapté avec aire de rotation à l'intérieur

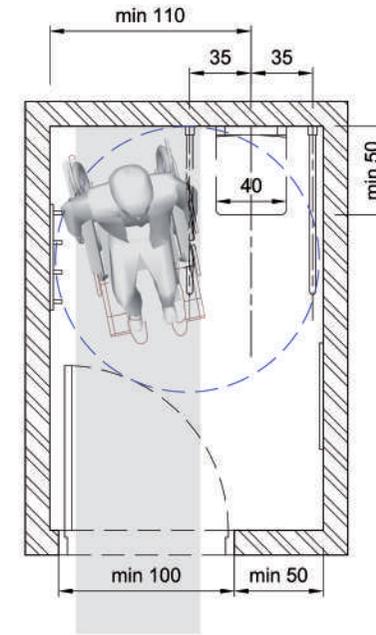
+ CAHIER 3 ÉQUIPEMENTS :



Comment réaliser un vestiaire / cabine d'essayage accessible ?



Exemple d'aménagement d'un vestiaire avec ouverture de la porte vers l'extérieur



Exemple d'aménagement d'un vestiaire avec ouverture de la porte vers l'intérieur

Quelques explications :

- Là où des vestiaires sont prévus, il est nécessaire de prévoir **au minimum 1 vestiaire adapté** :
 - Pour les bâtiments qui n'ont pas pour mission première l'accueil de personnes handicapées : 5 % du nombre total des vestiaires disponibles (arrondis à l'unité supérieure) doivent être atteints ;
 - Pour les bâtiments qui ont pour mission première l'accueil de personnes handicapées ou âgées : 10 % du nombre total des vestiaires disponibles (arrondis à l'unité supérieure) doivent être atteints.
- Une **aire de rotation**, libre de tout obstacle, de **150 cm de diamètre au minimum**, doit être présente :
 - devant et derrière toute porte,
 - devant tout équipement : patère, miroir...
- Une **aire de transfert** doit être prévue dans l'axe de la porte et mesurer **au minimum 110 cm** de large depuis l'axe du siège.
- Le **siège** doit être **rabattable** et mesurer **au minimum 40 cm de largeur et 50 cm de profondeur**.